



**Africa Talks Jobs –
Armer les jeunes de compétences et d'une éducation adaptées à
l'emploi et à l'entrepreneuriat**

Communiqué de la conférence

30 octobre – 1^{er} novembre, 2017

Addis Abeba, Éthiopie

La Commission de l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, (NEPAD) et Business Africa ont convoqué une conférence dans le cadre d'« Africa Talks Jobs : Armer les jeunes de compétences et d'une éducation adaptées à l'emploi et à l'entrepreneuriat » ; cette conférence s'est tenue du 30 octobre au 1er novembre 2017 au sein de la Commission de l'Union africaine à Addis Abeba, en Éthiopie. C'est l'un des rendez-vous de haute instance organisé antérieurement au 5e Sommet de l'Union Africaine-Union Européenne (UA-UE) sous le thème: « Investir dans la jeunesse pour accélérer la croissance inclusive et le développement durable », qui aura eu lieu à Abidjan les 28 et 29 novembre 2017.

L'objectif de cette conférence était de consulter et d'échanger des idées avec une foule de parties prenantes, afin d'encourager le développement des compétences des jeunes, à travers l'éducation, les formations techniques et professionnelles et le l'entrepreneuriat. Elle avait aussi pour objectif de promouvoir la participation de la communauté des entreprises en vue de proposer des emplois productifs et décentes et d'encourager la création d'entreprises durables.

LA CONFÉRENCE :

Guidé par la Charte africaine de la jeunesse qui reconnaît le rôle central des jeunes personnes pour le développement socio-économique de l'Afrique et la nécessité impérieuse d'éduquer les jeunes et de développer leurs compétences à cet effet;

Rappelant les aspirations de l'Agenda 2063 pour les jeunes hommes et femmes africains, qu'ils soient les pionniers de la société africaine de la connaissance et qu'ils apportent une contribution considérable à l'innovation, à la créativité et à l'entrepreneuriat ;

Réaffirmant les aspirations de l'Agenda 2063 sur l'élimination du chômage des jeunes en Afrique et l'assurance d'un plein accès à l'éducation, à la formation, aux compétences et à la technologie, aux services de soins de santé, aux emplois et aux opportunités économiques, aux activités culturelles et de loisirs;

Rappelant la déclaration des ODD (Objectifs de développement durable) de promouvoir des politiques qui encouragent l'entrepreneuriat et la création d'emploi, et enfin de réaliser l'objectif de créer des emplois corrects pour toutes les femmes et tous les hommes d'ici à 2030;

Conscient que 70% de la population africaine est âgée de moins de 35 ans et que cette tendance continue de croître ;

Reconnaissant que l'UA a déclaré 2017 l'année de l'exploitation des dividendes de la démocratie qui se fera en investissant dans la jeunesse et par conséquent en se concentrant sur les principaux domaines thématiques à savoir : l'éducation et le développement des compétences, l'emploi et l'entrepreneuriat, la responsabilisation des jeunes, la santé et le bien-être.

Rappelant

- que tous les États membres africains se sont engagés à renforcer leur système d'éducation nationale en investissant au minimum 4% à 6% de leur PIB dans l'éducation, et /ou à allouer au minimum 15% à 20% des dépenses publiques au secteur de l'éducation conformément au Cadre d'action de l'éducation 2030 ;
- la recommandation selon laquelle chaque État membre s'engage à verser 1% de son PIB au secteur de la recherche et du développement, afin d'augmenter au maximum l'appropriation et la responsabilité de sa propre voie de développement, et afin d'en accélérer la mise en œuvre et de réduire la dépendance excessive aux ressources externes à travers la mobilisation des ressources domestiques et des ressources financières alternatives.

Réaffirmant l'engagement de mettre en œuvre la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025), qui cherche à réorienter les systèmes de formation et d'éducation africains, afin de répondre aux exigences de connaissances, de compétences, de capacités, d'innovations et de créativité requises pour entretenir les valeurs fondamentales de l'Afrique et promouvoir le développement durable aux niveaux national, sous régional et continental ;

Réaffirmant l'engagement de la mise en œuvre de la Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en vue d'encourager l'emploi des jeunes ;

Rappelant que les chefs d'États et de gouvernement de l'Union Africaine ont déclaré 2007 « comme l'année de lancement de la mobilisation des alliances et des champions de science, de technologie et d'innovation en Afrique » ;

Rappelant que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine ont déclaré la période de 2017 à 2027 comme la « décennie africaine pour la formation technique, professionnelle et en entrepreneuriat et pour l'emploi des jeunes » ;

Réaffirmant l'engagement des chefs d'État et de gouvernement africains à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024), sur la base de l'adoption de ses priorités dans le contexte des politiques, des programmes et des cadres de développement nationaux, régionaux et continentaux;

Rappelant l'intérêt à renforcer la collaboration entre chercheurs, novateurs et le secteur commercial en Afrique et entre l'Europe et l'Afrique au sein des plans de partenariat Afrique-UE (Union Européenne) ;

Reconnaissant l'initiative conduite par la Commission de l'Union Africaine, le NEPAD et Business Africa pour soutenir l'engagement de 120 entreprises et associations individuelles à travers le continent, pour investir dans la jeunesse et initier des partenariats avec le secteur de l'éducation en vue d'améliorer l'employabilité;

Rappelant le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) comme principal catalyseur pour la mobilisation des investissements de la communauté des entreprises, avec un potentiel élevé pour le développement économique régional et la création d'emploi ;

Rappelant la Déclaration de Lomé de 2017 sur le Comité technique spécialisé (STC) sur le transport, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ; que les États membres ont formulé des politiques et réglementations harmonisées pour le développement des infrastructures, en favorisant l'utilisation du contenu local et l'intégration industrielle, afin de créer des emplois locaux et particulièrement pour les jeunes, de renforcer les petites et moyennes entreprises africaines et d'assurer le transfert de technologie à travers les formations techniques professionnelles ;

Conscient que la migration et la mobilité sûres, ordonnées et régulières de la jeunesse a le potentiel d'accroître le développement et la croissance économique des pays d'Afrique et d'Europe en abordant les écarts de compétences;

Reconnaissant la Déclaration d'Abidjan 2017 issue du 4^e Sommet de la jeunesse Afrique-Europe (AU-EU) organisé par les réseaux des jeunes, qui vise à renforcer la coopération afin de faire face aux défis communs.

RECOMMANDE À L'UNION AFRICAINE ET À L'UNION EUROPÉENNE LES DIRECTIVES SUIVANTES :

1. Soutenir une éducation de qualité à tous les niveaux

- a. Augmenter les efforts communs pour parvenir à **un accès universel, inclusif, sexospécifique et équitable, à une éducation de haute qualité à tous les niveaux et pour tous**, afin d'assurer l'acquisition des compétences, des capacités et des comportements requis. À cet effet, la Conférence invite tous les gouvernements à mettre en application leur engagement d'investir au moins 4% à 6% de leur PIB dans le secteur de l'éducation et de la formation et/ou d'allouer au moins 15% à 20% des dépenses publiques au secteur de l'éducation et de la formation.
- b. Soutenir la **reconnaissance et l'harmonisation de l'enseignement post-secondaire et du développement des compétences à travers l'Afrique, afin d'améliorer la mobilité, d'augmenter l'assurance de la qualité et de développer la compétitivité internationale**. Pour ce faire, la Conférence invite tous les gouvernements à encourager la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Addis Abeba de 2014 sur la reconnaissance des études, des diplômes, des certificats et autres diplômes universitaires de l'Enseignement supérieure des pays Africains.
- c. **Renforcer l'identité panafricaine et la faculté de résistance de la jeunesse** sur le continent en développant un enseignement culturel approprié, tel qu'énoncé dans la Charte de la renaissance culturelle africaine, en investissant notamment dans l'industrie créative (l'art, la musique, le film, l'art dramatique et les sports). Les États

membres, la communauté des entreprises et les médias s'engagent à soutenir, promouvoir, et encourager les jeunes africains talentueux dans l'exploration de l'industrie créative et les sports qui recherchent la promotion de la culture et l'identité africaines.

2. Renforcer le développement des compétences pour l'emploi à travers l'éducation et la formation

- a. **Promouvoir, mettre en œuvre et se familiariser avec la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025)**, qui cherche à réorienter les systèmes de formation et d'éducation d'Afrique afin qu'ils puissent répondre aux exigences de connaissance, de compétence, de capacité, de création et d'innovation requises en vue d'être à la hauteur des besoins du marché de l'emploi.
- b. Investir dans une éducation et une formation adaptées qui équipent les apprenants, y compris les femmes et les filles, de compétences appropriées et dynamiques, de capacités et comportements qui correspondent aux **besoins actuels et futurs du marché du travail**, à travers notamment des programmes scolaires alignés sur les visions nationales et les aspirations de développement. À cet effet, les États membres **s'engagent à développer un Système d'information sur le marché (national) du travail (SIMT), et bénéficient de l'instrument de création d'emploi du PIDA (Programme de développement des infrastructures en Afrique)** pour répondre aux exigences de la demande de compétences dans différents secteurs.
- c. Créer des mesures incitatives, des politiques et collaborations favorables pour encourager **l'entrepreneuriat, les formations industrielles, professionnelles et techniques, les apprentissages et les stages en entreprise.**
- d. Encourager les campagnes nationales et régionales en vue de promouvoir les **EFTP (Enseignement et formation techniques professionnels) comme une voie alternative à l'apprentissage.** Les États membres et la communauté des entreprises s'engagent à entreprendre des campagnes de sensibilisation et d'éducation, et à œuvrer pour la mobilité et la reconnaissance des compétences et capacités des diplômés de l'EFTP ;
- e. Soutenir davantage le partage des connaissances pour faciliter l'échange de bonnes pratiques relatives au développement des capacités pour l'emploi entre les États membres de l'Union Européenne et de l'Union Africaine. À ce titre, il est demandé à la Commission de l'Union Africaine et à la Commission Européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour développer des programmes qui abordent l'échange de bonnes pratiques, afin d'augmenter les niveaux **d'emploi et d'employabilité des jeunes, y compris les programmes relatifs à l'acquisition de compétences nécessaires à la vie active et aux orientations de carrière.**
- f. Il est demandé aux États membres de mettre en place des cadres légaux et politiques, qui permettent le développement et la mise en place de systèmes d'orientation de carrière et d'acquisition de compétences nécessaires à la vie active. À cet effet, il est donné mandat à l'UA pour établir un **Cadre continental sur les**

orientations de carrière et sur l'acquisition de compétences nécessaires à la vie active en Afrique.

- g. Renforcer le développement des compétences en passant les investissements à l'échelle supérieure, par exemple **la mise en place d'un ensemble de centres régionaux de l'EFTP de niveau supérieur à travers l'Afrique.**
- h. Les États membres s'engagent à demander aux grosses entreprises de contribuer **au développement des compétences de la jeunesse locale**, à travers notamment l'utilisation de la technologie pour toucher les groupes marginalisés.
- i. Encourager **un système d'EFTP moderne et axé sur la demande pour améliorer la compétitivité des produits et services africains.**
- j. Entretenir et reconnaître les **compétences acquises à travers l'éducation et la formation non-scolaires et non-formelles**, y compris des transferts de compétences de pair-à-pair.

3. Encourager l'entrepreneuriat des jeunes

- a. Encourager l'éducation et la formation en entrepreneuriat et reconnaître et soutenir les compétences acquises à travers **l'éducation et la formation non-scolaires et non formelles**, notamment en prenant en considération le cadre de compétence de l'entrepreneuriat de l'Union Européenne pour mettre en place et améliorer l'éducation et la formation en entrepreneuriat.
- b. Les États membres de l'UA s'engagent à soutenir et à créer des mesures incitatives pour la communauté des entreprises afin qu'elle puisse **guider et accompagner les jeunes impliqués dans la valorisation de l'agriculture et l'exploitation** des ressources naturelles.
- c. Les États membres de l'UA s'engagent à établir et à **renforcer le cadre légal pour l'utilisation du capital initial** et les facilités de financement des entreprises pour les jeunes, et à **développer des écosystèmes pour les soutenir**. Ils s'engagent également à développer des cadres spéciaux pour apporter du soutien aux groupes marginalisés.

4. Développer davantage le partenariat public-privé

- a. La communauté des entreprises s'engage à assumer une grande part de responsabilité dans le partenariat et la collaboration avec les gouvernements et les institutions de formation, afin d'apporter de l'appui au développement d'une éducation et des compétences de qualité pour la jeunesse en Afrique. À cet effet, la communauté des entreprises assume un **rôle plus proactif en offrant une éducation adaptée et de qualité, un développement des capacités et une formation des jeunes à tous les niveaux en matière d'emploi et d'entrepreneuriat**. Ceci sera fait à travers notamment, l'établissement de plates-formes d'innovation, de parcs industriels liés à

des universités et à la recherche, des fonds de placement, de plates-formes de dialogue de la communauté des entreprises ainsi que des opportunités de mentoring pour les jeunes.

- b. La communauté des entreprises, les États membres et les institutions de formation s'engagent à **étendre les apprentissages et les stages en entreprise** à travers une conception, une livraison, une évaluation, des placements et un enseignement postsecondaire efficaces et efficients et qui impliquent particulièrement l'innovation et le transfert de technologie.
- c. Les États membres s'engagent à soutenir l'initiative menée par la Commission de l'Union Africaine, le NEPAD et Business Africa pour reconnaître l'engagement de 120 entreprises et associations individuelles à travers le continent à investir dans la jeunesse et à initier des partenariats avec le secteur de l'éducation, pour une meilleure employabilité. À ce titre, la Commission de l'Union Africaine, le NEPAD et Business Africa ont pour mandat de **développer un plan d'action pour soutenir, étendre et coordonner la mise en œuvre effective de cette initiative.**

5. Améliorer la recherche, l'innovation et la technologie

- a. Les États membres de l'UA et de l'UE s'engagent à travailler de concert à travers la Stratégie conjointe UA-UE, en vue notamment d'étendre les programmes de Science de technologie et d'innovation (STI) en Afrique **pour soutenir de manière efficace la mise en œuvre de STISA-2024**, en vue d'augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes et de renforcer les instruments de financement c'est-à-dire la Subvention pour la recherche en Afrique (African Research Grant).
- b. Soutenir le potentiel d'innovation des scientifiques africains. À ce titre, les États membres doivent encourager la recherche, la capacité d'innovation et les opportunités de développement professionnel des chercheurs, ceci pourrait inclure une **coopération et des échanges nord-sud et sud-sud, spécialement parmi les jeunes scientifiques et universitaires.**
- c. Établir et renforcer des **plates-formes d'innovations et des centres d'incubation nationaux et continentaux, pour créer des emplois et des opportunités pour les jeunes personnes** à travers le continent.
- d. Les institutions de recherche et la communauté des entreprises s'engagent à collaborer en entreprenant **une recherche qui répond aux besoins des entreprises, des industries et de la société sur une base permanente et institutionnalisée.**
- e. Accélérer **la mise en œuvre et le respect de l'Organisation panafricaine des droits de la propriété intellectuelle (PAIPO)** pour protéger les innovations des jeunes.
- f. Soutenir l'éducation régionale, les réseaux de recherche en communication et le service internet à haut débit, avec une ouverture sur une collaboration pour la

recherche mondiale à travers des initiatives telles que le projet en cours de l'UE-soutenu par AfricaConnect2, afin de **procurer des emplois aux jeunes**.

6. Renforcer le développement des programmes de leadership et de mentoring des jeunes à travers le continent

- a. Renforcer et développer les **programmes de leadership, de bénévolat et de mentoring des jeunes**, en partenariat avec les institutions de formation, le secteur commercial et la société civile, plus précisément les organisations des jeunes.

7. Développer davantage la coopération et la collaboration en matière de développement de l'éducation et des capacités

- a. Développer davantage la coopération et la collaboration entre l'UA et l'UE pour **améliorer les capacités, mais également la qualité et la pertinence de l'éducation par rapport à l'emploi des jeunes**, à travers des arrangements jumelés tels que des programmes d'échange et de mobilité.

8. Institutionnaliser une plate-forme continentale pour les organisations de la diaspora et les réseaux des jeunes, en vue d'établir un dialogue et une coopération dans le domaine du développement des capacités et de l'éducation pour l'emploi et l'entrepreneuriat.

- a. Mettre en application la décision de l'Assemblée de l'UA (Assembly/AU/Dec.652 (XXIX)) de juillet 2017, qui s'est tenue à Addis Abeba en Éthiopie et selon laquelle la période de 2018 à 2027 est déclarée « **la décennie africaine pour la formation technique, professionnelle et en entrepreneuriat et pour l'emploi des jeunes** ».
- b. Développer et mettre en œuvre un plan d'action détaillé pour la décennie. Mettre en place une plate-forme continentale pour le dialogue en matière de développement des capacités en Afrique, qui servira de voie vers **un dialogue physique permanent sur l'« Africa Talks Jobs » (discussions sur l'emploi en Afrique), accompagnée de moyens virtuels**. Ce sera également une plate-forme continentale de dialogue sur les bonnes pratiques et sur le cadre des conditions nécessaires pour le développement des capacités et de l'éducation en matière d'emploi et d'entrepreneuriat. À ce titre, l'UA et ses États membres s'engagent à **institutionnaliser la plate-forme de Africa Talks Jobs et d'en faire** une plate-forme d'engagement pour les différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, la communauté des entreprises, les institutions d'enseignement, l'association des jeunes, la société civile et les partenaires de développement, en vue de partager les expériences, influencer la prise de décisions politiques à travers le continent, en ce qui concerne l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat et les questions affectant l'avenir des jeunes et leur accès au marché du travail.